Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 5

Vorwort: SOS Nature...

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 5 Mai 1970

SOMMAIRE

SOS Nature — Rapports entre l'homme et la nature — Nos réserves naturelles — La protection de la faune — Protection de la flore — Chasse et protection — La pêche et la protection de la nature — L'aménagement du territoire et la protection de la nature — L'assemblée générale annuelle de l'ADIJ sous le signe de la protection de la nature

SOS Nature...

Le Conseil de l'Europe a proclamé 1970 « Année européenne de la Protection de la Nature ». Cette décision nous rend conscients de la nécessité urgente de sauvegarder notre patrimoine naturel et, à travers lui, d'assurer une survie acceptable à nos descendants.

Cette année donc, un peu partout et sans égard aux frontières nationales, sera lancé le cri d'alarme « SOS Nature ». Souhaitons de n'y pas demeurer sourds, car les problèmes vitaux qu'il recouvre nous concernent directement et nous avons tous, chacun à notre place, des responsabilités à prendre à leur endroit. Qu'on se le dise : la protection de la nature, à l'échelle du pays ou du monde, n'est pas le dada de quelques sentimentaux, mais un devoir que nous nous devons à nous-mêmes et à autrui !

Il s'agit d'instruire le public et la jeunesse de la réelle gravité de la situation actuelle et de provoquer chez chacun une prise de conscience salutaire en montrant que, si des solutions existent déjà dans le domaine de la protection de notre environnement, d'autres doivent et peuvent être encore trouvées.

L'étude du monde ambiant, appelée écologie, démontre la profonde interdépendance de tout le règne vivant. L'homme, en intervenant de manière quotidienne et inconsidérée sur son propre environnement, sur celui de l'animal ou de la plante, peut en modifier l'équilibre jusqu'à l'extrême conséquence de mettre en cause sa propre survie, celle de la faune, de la flore, etc. Certains déboisements n'ont-ils pas engendré le phénomène de l'érosion et créé des déserts là où se manifestait autrefois une végétation luxuriante ?

Dans un autre domaine, on constate que la méconnaissance des problèmes concernant la pollution de l'eau et de l'air peut conduire à des catastrophes au point de vue de la santé publique. Prenons pour exemples l'asphyxie de certaines personnes que l'on a vu s'effondrer dans les rues de Londres et de New York par temps de « smog » ou de brouillard, ou ces hécatombes de poissons crevés dans nos lacs et nos rivières, symbolisant peut-être les hécatombes humaines de demain (les cas de typhus, localisés ici ou là, ne sont-ils pas des signes avant-coureurs ?).

Les remèdes existent : généralisation des stations d'épuration des eaux, mesures de filtrage des gaz polluants des voitures et des fumées d'usines, etc.

Chez nous comme ailleurs, le problème majeur est celui de l'accroissement démographique. Il met en cause non seulement la responsabilité des pouvoirs publics, mais encore celle de chaque individu. Le gaspillage en général, celui du sol et de ses ressources naturelles en particulier, ne peut plus se poursuivre au nom de la négligence ou du profit. Il importe désormais de concevoir un équilibre entre les terres agricoles, les terrains industriels et ceux réservés à l'habitat de l'homme en ménageant de grandes zones de verdure pour les populations urbaines, ainsi que des réserves naturelles à l'intention de la faune et de la flore. On n'insistera jamais assez sur l'importance que revêt à l'heure actuelle l'aménagement du territoire.

Pour terminer, remercions le Conseil de l'Europe d'avoir proposé 1970 comme Année européenne de la Protection de la Nature. Ce faisant, il a eu le mérite d'alerter les gouvernements des différents pays sur un problème des plus urgents, et aussi celui de rappeler sérieusement aux pouvoirs locaux et aux individus, leur devoir de tenir compte des intérêts de la nature dans toutes les décisions qu'ils ont à prendre, notamment en matière d'urbanisme. Car, « Sauver la nature, c'est sauver l'homme ! »

L'ADIJ a tenu à apporter sa contribution à l'Année européenne de la Nature en présentant ce numéro spécial des « Intérêts du Jura ».

ADIJ

Nos collaborateurs

Jean-Claude Bouvier, docteur ès sciences, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, président de la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ.

Alfred Brogli, garde-pêche à Saint-Ursanne.

Marcel Faivre, architecte aménagiste à Porrentruy, président de la Commission d'aménagement de l'ADIJ.

Louis Gasmann, ancien instituteur à Courrendlin, membre de la Commission cantonale de la chasse, président de la Commission jurassienne des examens de chasse.

Robert Hainard, zoologue, artiste-peintre et écrivain à Bernex (GE), docteur h.c. de l'Université de Genève.

Charles Krähenbühl, docteur en médecine à Saint-Imier, botaniste, membre d'honneur de l'ADIJ, membre de la Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ.

Photographies : Jean Chausse, Moutier, Max Lenz, Berne, et H. Roth, Berne.